



MAIRIE

**PROGRAMME**

# LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

PANORAMA DES PRINCIPALES MESURES

Le 25 Novembre 2019 de 13h à 17h  
à MORIERES les Avignon

CO-ORGANISÉ PAR :



**Avec près de 100 articles, la loi de transformation de la fonction publique du 6 Aout 2019 concerne de nombreux domaines du statut de la fonction publique territoriale : évolution des instances de dialogue social, élargissement du recours aux contractuels, déontologie, discipline, mobilité et évolution, égalité professionnelle, handicap...**

La gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales va être rapidement impactée par ces nouvelles mesures législatives notamment au niveau des procédures de recrutement, de la mobilité professionnelle et du dialogue social.

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le centre de gestion 84 (CDG) et l'Association des Maires de Vaucluse (AMF), s'associent pour vous proposer une demi-journée d'actualité ayant pour objet de vous présenter les principales dispositions de ce texte et leurs implications quant à vos politiques de ressources humaines.



## Date et lieu

Le 25 novembre 2019 à Morières les Avignon

De 13h à 17h

Espace Robert DION, Chemin du Clos Neuf - Morières-Lès-Avignon

## Public

Élus, directeurs généraux des services, directeurs et responsables des ressources humaines.

## Intervenants

**Monsieur Samuel DYENS** Président de l'association Nationale des juristes territoriaux, juriste au sein d'un cabinet d'avocats, après avoir été plus de 12 ans DGA d'un Département, chargé de la fonction juridique animera cette ½ journée d'actualité.

**Les services du Centre de Gestion 84** interviendront également pour apporter des informations pratiques sur l'application de la loi.

## Inscriptions

Cette 1/2 journée d'actualité s'adresse aux directeurs généraux de services, aux directeurs et responsables RH et aux élus en tant qu'employeurs territoriaux.

**Elle est ouverte aux collectivités du Vaucluse.**

**Une journée régionale en collaboration avec l'AMF et la FNCDG sera organisée à Vidauban (83) le 4 octobre 2019.**

D'autres journées sont organisées dans chaque département de la région PACA en collaboration avec les CDG et associations des maires concernés.

**Inscription auprès de votre service formation** ou, si votre collectivité a fait ce choix, **pré-inscription en ligne sur le site** : <https://inscription.cnfpt.fr>

**Date limite d'inscription** : le 20/11/2019

**Code** SXD0Q\_031

Attention : l'inscription validée par la collectivité vaut acceptation **dans la limite des places disponibles**. Un e-mail de confirmation est adressé la semaine précédant la manifestation. Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

## Contacts

Pour tout renseignement concernant les inscriptions, contactez Géraldine ICARD

[geraldine.icard@cnfpt.fr](mailto:geraldine.icard@cnfpt.fr)- 04 90 39 79 06

⦿ 13h/13h30 : Accueil café

⦿ 13h30/ 13h45 : Allocution d'ouverture

⦿ Présentation des principales dispositions relatives au dialogue social et à l'évolution des instances paritaires

La loi de transformation de la fonction publique modifie, en profondeur, le fonctionnement des instances paritaires : création d'un comité social territorial en remplacement du CT et du CHSCT, réforme du champ de compétences des commissions administratives paritaires, réforme des commissions consultatives paritaires. Panorama des principales mesures.

⦿ Présentation des principales dispositions relatives aux contractuels

La loi de transformation de la fonction publique étend les cas de recours aux contractuels de droit public au sein des collectivités territoriales notamment au travers l'abaissement du seuil démographique permettant le recrutement de contractuels sur les emplois fonctionnels, la création d'un contrat de projet, l'élargissement des cas de recours au contrat sur emploi permanent dans toutes les catégories. Le texte prévoit également une obligation de formation d'intégration pour certains agents contractuels. Panorama de ces évolutions majeures.

⦿ Présentation des principales dispositions relatives au droit disciplinaire et à la déontologie

La loi de transformation de la fonction publique modifie le cadre juridique issu de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Échelle des sanctions disciplinaires, évolution du droit de grève, suppression de la Commission de déontologie au profit de la HATVP, renforcement du suivi des réserves de la HATVP... voilà les principaux points de réforme.

⦿ Présentation des principales dispositions relatives aux conditions de travail

La loi de transformation de la fonction publique contient différentes mesures en matière de conditions de travail. Parmi celles-ci figurent notamment la création d'un congé de proche aidant, l'instauration d'un bilan de carrière en cas de pénibilité, la suppression progressive des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail (1607 heures) et une uniformisation des autorisations d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Focus sur ces évolutions.

⦿ Présentation des principales dispositions relatives aux recrutements, à la mobilité et à l'évolution professionnelle

La loi de transformation de la fonction publique comprend un volet important sur la mobilité et l'évolution professionnelle. Extension de la portabilité des CDI, financement de l'apprentissage, formation au management, création d'un mécanisme de rupture conventionnelle, généralisation des concours sur titres, création d'un détachement d'office en cas d'externalisation de services : Voilà les principales réformes opérées en la matière par la nouvelle loi.

⦿ Présentation des principales dispositions relatives à l'égalité professionnelle

La loi de transformation de la fonction publique entend renforcer l'égalité professionnelle en imposant notamment aux employeurs territoriaux l'élaboration, avant le 31 décembre 2020, d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle et la mise en place d'un dispositif de signalement des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Figurent également dans la loi des mesures en faveur des nominations équilibrées au sein des emplois de direction et d'une représentation équilibrée des membres des jurys de concours. D'autres mesures concernent les agents en situation de handicap.

⦿ 17h : Clôture